

# Déclaration anticorruption pour devoir de diligence ap- profondi

Schweizerische Exportrisikoversicherung  
Assurance suisse contre les risques à l'exportation  
Assicurazione svizzera contro i rischi delle esportazioni  
Swiss Export Risk Insurance



Version 4.0, état au 1 novembre 2019

---

Exportateur / autre partie concernée	<a href="#">Cliquez ici pour taper du texte.</a>
Projet	<a href="#">Cliquez ici pour taper du texte.</a>
Pays	<a href="#">Cliquez ici pour taper du texte.</a>
Auteur de la commande	<a href="#">Cliquez ici pour taper du texte.</a>

---

L'octroi et le maintien de l'assurance sont soumis à la condition du respect des dispositions légales suisses et étrangères applicables, y compris en matière de lutte contre la corruption, en ce qui concerne la conclusion et l'exécution de l'opération / du contrat de l'opération d'exportation de bases objet de la présente demande de couverture d'assurance (ensemble, les « Opérations »).

Nous confirmons que **ni nous, ni** aucune des personnes physiques ou morales qui agissent pour notre compte ou que nous avons désignées pour fournir des services en lien avec les Opérations, en tant, notamment, que mandataires :

- 1 a) ne nous sommes livrés ou ne nous livrerons, dans le cadre des Opérations, à des agissements visant à corrompre, au sens des dispositions législatives et des jurisprudences suisses ou étrangères applicables, des agents publics étrangers ou nationaux ou des acteurs du secteur privé et / ou  
b) n'avons commis ou ne commettrons un autre acte punissable au sens des dispositions législatives et des jurisprudences suisses ou étrangères applicables pour permettre la conclusion de l'opération objet de la présente déclaration ou l'obtention d'une avance induue ;

- 2 a) ne sommes actuellement mis en accusation devant une juridiction ou ne faisons formellement, à notre connaissance, l'objet d'une enquête diligentée par des procureurs publics pour violation des lois anticorruption d'un Etat et / ou ;  
b) n'avons été condamnés dans les cinq années précédant notre demande devant une juridiction pour violation des lois anticorruption d'un Etat, n'avons fait l'objet de mesures équivalentes ou n'avons été jugés coupables, dans le cadre de sentences arbitrales accessibles au public, d'avoir participé à des actes de corruption ;

- Nous ne sommes pas en mesure de fournir la confirmation suivant l'article 2 pour les raisons suivantes (description d'enquêtes en suspens, d'accusations, de condamnations ou de mesures équivalentes, ou d'inclusion dans une liste pertinente de sentences arbitrales accessible au public ; pour chaque cas, veuillez indiquer le demandeur, le défendeur / la personne physique ou morale faisant l'objet d'une enquête, les allégations ou mesures administratives / le jugement, les montants pertinents en jeu et, le cas échéant, les dispositions prévues) : [Cliquez ici pour taper du texte.](#)

- 3 ne figurons sur les listes d'exclusion, accessibles au public, des institutions financières internationales suivantes : Groupe de la Banque mondiale, Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Banque européenne de reconstruction et de développement et Banque internationale de développement.

- Nous sommes incapables de fournir la confirmation requise au titre de l'article 3 pour les raisons suivantes : [Cliquez ici pour taper du texte.](#)

4 Nous confirmons en outre qu'aucune des personnes physiques ou morales de notre groupe d'entreprises qui

- a) figure sur une liste d'exclusion mentionnée à l'article 3 et / ou
- b) est actuellement mise en accusation devant un tribunal ou fait formellement, à notre connaissance, l'objet d'une enquête diligentée par des procureurs publics pour violation des lois anti-corruption d'un Etat et / ou a été condamnée, dans les cinq années précédant notre demande, devant une juridiction quelle qu'elle soit pour violation des lois anticorruption d'un Etat, a été visée par des mesures équivalentes ou a été jugée coupable, dans le cadre de sentences arbitrales accessibles au public, d'avoir participé à des actes de corruption ne sera impliquée dans la conclusion ou dans l'exécution des Opérations pour lesquelles la couverture a été demandée. Si des personnes physiques figurent sur une telle liste / sont ainsi impliquées, nous confirmons qu'elles ont été remplacées. Nous fournissons à la SERV des informations écrites sur leur identité et sur ce qui s'est passé ainsi que sur les mesures correctrices et préventives.

5  Aucune personne physique ou morale n'agit / n'a agi pour notre compte ou n'est / n'a été désignée par nous pour fournir des services en lien avec les Opérations, en tant, par exemple, que mandataire.

6  Une personne physique ou morale agit / a agi pour notre compte ou est / a été désignée par nous pour fournir des services en lien avec les Opérations, en tant, par exemple, que mandataire.

Nous fournissons par la présente :

i. l'identité de toutes les personnes physiques ou morales, et notamment des consultants / mandataires impliqués dans les Opérations :

Nom / adresse : [Cliquez ici pour taper du texte.](#)

ii. le montant et l'objectif des commissions et frais versés ou qu'il est convenu de verser à ces personnes :

Montant / devise : [Cliquez ici pour taper du texte.](#)

Indiquer s'il s'agit d'un versement ponctuel ou récurrent :

Ponctuel  Récurrent

Si récurrent période: [Cliquez ici pour taper du texte.](#)

Objectif: [Cliquez ici pour taper du texte.](#)

iii. l'Etat ou le territoire sur lequel les commissions et frais ont été versés ou doivent l'être:

[Cliquez ici pour taper du texte.](#)

Nous confirmons en outre que l'ensemble des commissions et frais versés ou qu'il est convenu de verser à toutes ces personnes impliquées dans la transaction l'ont été ou le seront pour des services légitimes uniquement.

7 La personne responsable de la conformité (veuillez fournir ses coordonnées ci-dessous) a soigneusement examiné l'Opération pour laquelle l'assurance a été demandée, à la recherche de problèmes spécifiques à la corruption concernant en particulier la conclusion et l'exécution de ladite opération et les termes des contrats de conseil / mandat. L'examen n'a révélé ou indiqué aucun problème spécifique à la corruption.

Coordonnées de la / du responsable de la conformité (veuillez compléter) :

Responsable de la conformité *Cliquez ici pour taper du texte.*  
Nom, prénom, poste de l'interlocuteur *Cliquez ici pour taper du texte.*  
Numéro de téléphone *Cliquez ici pour taper du texte.*  
Email *Cliquez ici pour taper du texte.*

- 8 Nous confirmons que nous avons donné à la SERV des informations exhaustives et exactes sur l'organisation et le système de gestion de la conformité, y compris sur les processus mis en œuvre pour organiser et gérer cette conformité, et sur les normes et les mesures de conformité adoptées eu égard aux risques de corruption pertinents dans notre groupe d'entreprises et dans notre entreprise, et que nous informerons sans tarder la SERV de tout changement sur ce point. Nous confirmons que nous avons appliqué tout ce qui est indiqué ci-dessus à l'opération pour laquelle nous avons demandé l'assurance.

Nous confirmons que nous savons être tenus d'exposer de manière exhaustive et correcte à la SERV toute situation de fait importante pour la conclusion de l'assurance et le droit à l'indemnisation. Nous savons aussi être tenus d'indiquer sans tarder à la SERV toute modification de ladite situation de fait (art. 16 de la loi sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation et art. 8 de l'ordonnance sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation).

---

#### Note

Nous confirmons que nous avons pris connaissance des informations figurant dans le document intitulé « Prévention de la corruption dans le cadre des produits de la SERV » ([https://www.serv-ch.com/fileadmin/Files/PDF/online-schalter/nachhaltigkeit/Information\\_Korruptionspraevention\\_f.pdf](https://www.serv-ch.com/fileadmin/Files/PDF/online-schalter/nachhaltigkeit/Information_Korruptionspraevention_f.pdf)) et que nous connaissons les articles 102 et 322 ter à 322 decies du code pénal suisse ainsi que les articles 4a et 23 de la loi fédérale contre la concurrence déloyale et les articles 27 a et 36 de la loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation.

*Cliquez ici pour taper du texte.*

---

Lieu et date

---

Signature(s) valable(s) de la / du responsable conformité de l'exportateur / d'une autre partie concernée